

Projet éducatif du PS **Pour aller plus loin sur le collège**

Parce qu'il concentre les inquiétudes éducatives de notre société, le collège est devenu un enjeu politique majeur, y compris pour les Présidentielles de 2012.

Le collège est souvent anxiogène pour les élèves et leurs familles, comme pour les jeunes professeurs. Car c'est là que s'opère brutalement un premier tri social, cristallisant les inégalités scolaires et dessinant les avenir individuels. Car c'est là aussi que l'adolescent prend corps, confronté à ses pairs, dans un « collège unique » devenu un miroir déformant des évolutions et des contradictions de notre société.

Le collège, parce qu'il est le dernier lieu de la scolarité commune obligatoire, est aussi le premier exposé aux critiques des comparaisons internationales du type PISA, venues confirmer combien les écarts de niveau se creusent, avec une croissance inquiétante du nombre d'élèves en grande difficulté et une reproduction sociale des inégalités scolaires supérieure à la moyenne des pays de l'OCDE.

Le collège est aujourd'hui la cible de la Droite. Elle interprète les maux du collège comme une preuve d'échec des politiques de mixité sociale. Au nom du libre choix éducatif et d'une pseudo égalité des chances, elle préfère encourager les stratégies individualistes de son électorat. Depuis 2002, et plus encore depuis 2007, la Droite œuvre ainsi au démantèlement du service public d'éducation nationale, dont le collège est la principale victime, avec l'hémorragie des moyens humains qui lui sont consacrés, la mise en concurrence des établissements publics entre eux, le financement accru du privé et la remise en cause de la formation des enseignants. Pour l'avenir, l'UMP a d'ores et déjà annoncé qu'elle souhaitait rétablir des filières pré-professionnelles en 4^e et en 3^e, et son nouveau secrétaire général a même réclamé le rétablissement d'un examen d'entrée en 6^e. Au collège pour tous, l'UMP oppose ainsi le collège pour chacun, qui sacralise la mise en concurrence des élèves et des établissements : aux élèves perturbateurs les établissements de réinsertion, aux élèves méritants les établissements d'excellence, et pour tout un chacun l'autonomie des collèges et le libre choix des familles pour une meilleure reproduction des destinées sociales.

Du côté de la Gauche, les gouvernements socialistes ont achevé l'unification du collège dans les années 1980 et 1990. Mais se heurtant aux divisions du corps enseignant, ils ont renoncé à rénover en profondeur le collège dit unique, concentrant leurs efforts sur le lycée avec l'objectif de porter 80% d'une génération en terminale. Après 1997, Ségolène Royal puis Jack Lang tracent néanmoins quelques pistes de rénovation du collège, dans un contexte budgétaire contraint.

Quel projet les socialistes veulent-ils aujourd'hui porter pour le collège ? La convention du PS pour « l'égalité réelle » y répond en proposant un « nouveau pacte éducatif » visant à changer l'école pour assurer sa véritable démocratisation. Les socialistes en font leur priorité et veulent s'en donner les moyens. Mais sur le collège, le texte de la convention ouvre davantage d'interrogations qu'il ne dessine de perspectives claires. Préciser ces interrogations, c'est clarifier les enjeux du débat et – souhaitons-le – faciliter ainsi l'émergence d'un projet commun pour rebâtir un collège pour tous, sans filière d'aucune sorte, assurant la transmission d'une culture commune solide et ambitieuse.

NOTA BENE : les citations en italique sont tirées du texte de la « Convention Egalité Réelle » dans sa version définitive, présentée lors de la convention nationale du 11 décembre 2010.

1. Quels objectifs pour le collège ?

« Garantir la continuité avec l'école primaire »

« Garantir la transmission d'un socle commun [de connaissances et de compétences] pour tous avant la fin de la scolarité obligatoire ».

Le collège n'est-il que la dernière étape de la scolarité obligatoire après l'école primaire ? N'est-il pas aussi un palier déterminant d'orientation scolaire ? Ne faut-il pas lui demander de préparer ses élèves à la poursuite d'études, contribuant ainsi à l'objectif d'élévation général du niveau de qualification, rappelé par ailleurs dans le texte la Convention¹ ?

Ne faut-il pas ajouter d'autres objectifs tout aussi importants ? Ainsi l'apprentissage du vivre ensemble et de la citoyenneté, l'éducation à l'orientation et la découverte de l'autonomie, doivent permettre, avec l'acquisition d'une culture commune, l'émancipation progressive de jeunes individus pour qui le collège correspond au moment charnière de l'entrée dans l'adolescence.

2. Quels rythmes, quels lieux, quels acteurs éducatifs ?

Pour l'école en général :

« Nous augmenterons et répartirons mieux le nombre annuel de jours de cours en raccourcissant les vacances d'été et organiserons d'autre part une semaine de cinq jours éducatifs, en lien avec les collectivités locales et les associations périscolaires » ; « L'accompagnement du travail personnel doit être intégré au temps éducatif ».

« Nous favoriserons la co-éducation : enseignants, parents et plus largement les référents adultes... » ; « bassins éducatifs » ; « projets éducatifs locaux ».

Dans le cadre de cette nécessaire adaptation des rythmes éducatifs, et dans le prolongement de la proposition visant à intégrer le travail personnel au temps éducatif, l'institution scolaire ne devrait-elle pas prendre en charge l'enfant toute la journée ? Ne faut-il pas ainsi écarter explicitement toute externalisation des enseignements culturels et sportifs ?

Quelle place faut-il laisser aux collectivités et aux associations dans la prise en charge du temps éducatif ? Quelle doit être la part du cadrage national ?

Quelles modalités concrètes – institutionnelles, architecturales... – pour une relation plus apaisée et collaborative avec les parents d'élèves ?

Faut-il repenser le découpage des séquences pédagogiques, par exemple en organisant des séquences disciplinaires de deux ou trois heures incluant le cours, le suivi individualisé, l'évaluation et une pause ?

Comment surmonter le blocage que constitue souvent l'architecture figée des espaces scolaires, que ce soit pour aménager des foyers de vie pour les élèves, des salles pour les parents, ou encore des bureaux pour les enseignants ? Un plan national d'investissement exceptionnel pour aider les départements – mais à quel coût ? – suffirait-il à lever ce blocage ?

¹ Le texte rappelle qu'il nous faut *« redonner des objectifs ambitieux à l'école, pour renouer avec l'expansion éducative : relancer l'élévation du niveau de qualification en atteignant enfin l'objectif de 80% d'une classe d'âge au niveau du bac (...) et 50% au niveau licence, s'assurer qu'aucun jeune ne quitte l'école sans diplôme ».*

3. Quelles structures d'apprentissages au sein du collège ?

Pour l'école en général : « *Des parcours individualisés* » ; « *réduire drastiquement* » le redoublement ; « *généraliser la pédagogie personnalisée* » ; « *des enseignants surnuméraires en renfort* » ; « *une modulation de la durée d'apprentissage des savoirs en fonction du niveau des élèves* » ; « *l'accompagnement du travail personnel intégré au sein du système éducatif* » ; « *étendre au niveau du collège, en les adaptant, des dispositifs de type RASED* » ; « *nécessaire également que l'école travaille avec les associations, agréées, qui oeuvrent au soutien scolaire* »

Pour le collège : « *[...] Cet enseignement commun sera accompagné de modules adaptés à chacun : remise à niveau, options disciplinaires, projets collectifs, renforcement des apprentissages méthodologiques...* »

Ne faut-il pas rappeler davantage notre attachement au principe du collège unique, c'est-à-dire à la classe hétérogène comme lieu privilégié d'apprentissage ? La « modulation de la durée d'apprentissage » en fonction du niveau et la multiplication des « modules adaptés à chacun » n'ouvrent-elles pas la voie à un collège à plusieurs vitesses rétablissant de fait une sélection précoce ?

La gestion de l'hétérogénéité au sein de la classe ne reste-t-elle pas le mode d'apprentissage le plus efficace pour tous ? Ceci à condition d'avoir des classes à effectif raisonnable et surtout des enseignants formés aux pédagogies différenciée et coopérative.

Faut-il considérer la multiplication des classes à profil (européennes, bilangues, aide et soutien etc.) et la différenciation des classes selon les langues vivantes choisies par les élèves, comme des filières déguisées qu'il faudrait supprimer pour rétablir une véritable mixité scolaire ? Ou cette suppression aurait-elle trop d'effets indésirables ?

4. Quels contenus pédagogiques ?

« *Un large panel d'enseignements communs, pour tous, faisant une place importante, aux côtés des enseignements généraux, à la culture technologique et professionnelle* » ;

« *L'élaboration de nouveaux programmes et d'une nouvelle architecture des enseignements, plus transversaux, plus ouverts sur les activités artistiques, culturelles et sportives, devra se faire en concertation. Il faut notamment assurer l'acquisition de solides bases disciplinaires, encourager les élèves à travailler en équipe, amplifier les projets collectifs, privilégier le travail de recherche et d'expérimentation, développer considérablement la place de l'expression orale, garantir l'implication des élèves dans la construction de leurs apprentissages et généraliser l'utilisation des technologies de l'information à des fins pédagogiques. Cet enseignement commun sera accompagné de modules adaptés à chacun : remise à niveau, options disciplinaires, projets collectifs, renforcement des apprentissages méthodologiques...* »

« *Nous proposons la participation d'enseignants du primaire au collège et réciproquement dans le cadre de projets communs, avec du temps dégagé pour le travail d'équipe, une formation initiale et continue partiellement commune et un travail collectif sur les contenus et procédures d'évaluation. Nous proposons que le rôle du professeur principal soit significativement renforcé de façon à ce qu'il passe davantage de temps avec les élèves et leur famille.* »

Pourquoi ne pas remettre en question la façon dont la droite a mis en œuvre le « socle commun », notamment à travers le Livret Personnel de Compétences qui pose de multiples

problèmes ? Ne faudra-t-il pas redéfinir le contenu et les modalités de mis en œuvre du socle, en concertation avec la communauté éducative ?

A cet égard, comment articuler l'élaboration de « nouveaux programmes », assis sur de « solides bases disciplinaires », avec l'objectif général d'acquisition d'un socle commun de connaissances et de compétences ? Pour éviter un enseignement à double vitesse (les programmes pour les bons élèves, le socle pour les autres), il faudrait veiller à ce que les futurs programmes soient bien la déclinaison disciplinaire d'un socle ambitieux définissant une véritable culture commune.

Faut-il rénover les disciplines, leurs contenus et leurs frontières, et en créer de nouvelles – par exemple « culture visuelle et médiatique » ?

Que peuvent apporter les itinéraires de découverte aux autres enseignements et à la réussite des élèves ?

Ne faut-il pas accorder une place plus importante à la dimension manuelle des enseignements et à la culture technologique ?

5. Quelle articulation entre évaluation et orientation ?

Pour l'école en général : « Nous devons favoriser une évaluation permettant de valoriser les progrès, les efforts et les compétences acquises »

« Tout cursus à partir de l'entrée au collège devra comporter un ensemble de projets fondés sur des activités encadrées, autonomes ou en équipe. Tous les élèves devront réaliser au moins un projet en interaction avec le monde du travail » ;

« Nous mettrons en place en région un service public d'information et d'orientation de proximité [...] Ce guichet unique fera fonctionner en réseau [...] les professionnels de l'orientation de l'Education nationale, des Missions locales, de Pôle Emploi, etc. »

La note chiffrée est-elle compatible avec de nouvelles formes d'évaluation à développer, par exemple l'évaluation par contrat de confiance ? Faut-il conserver le bulletin trimestriel avec les moyennes chiffrées par discipline ? Que doit devenir le DNB ?

Faut-il – et si oui comment – transformer le cahier qui devrait accompagner tout collégien au long de sa scolarité en « web-classeur » dédié, en fin de cycle, à l'orientation et à la poursuite d'études ?

Faut-il – et si oui comment – redynamiser les PPRE (parcours personnalisés de réussite éducative) en les contractualisant vraiment avec les élèves et les familles, et en les articulant (comme c'était prévu au départ) avec la politique de la Ville, pour permettre à chaque élève de trouver son parcours de réussite, particulièrement dans les quartiers sensibles ?

Comment articuler au mieux évaluation et orientation ?

Quel doit être le contenu de la formation des Conseillers d'Orientation Psychologues (COP) ? Faut-il que les enseignants s'investissent dans l'éducation à l'orientation ?

6. Quelle continuité avec l'école primaire ?

« Le collège : garantir la continuité avec l'école primaire »

« Nous proposons la participation d'enseignants du primaire au collège et réciproquement dans le cadre de projets communs, avec du temps dégagé pour le travail d'équipe, une formation initiale et continue partiellement commune et un travail collectif sur les contenus et procédures d'évaluation. »

Quels problèmes pose précisément la transition école/ collège ? Comment peuvent-ils être surmontés ?

Les mêmes questions ne se posent-elles pas aussi pour la transition collège/ lycées, surtout au regard de l'objectif d'amener 80% d'une génération au niveau terminal ?

Faut-il opérer un rapprochement progressif du collège vers l'enseignement primaire (bivalence/ polyvalence des enseignants, continuités pédagogiques...) ? Ou faut-il au contraire continuer de considérer le collège comme un lieu aux enjeux spécifiques ?

Dans le cadre actuel, quelles marges et quelles perspectives nous offre le cycle d'adaptation, en 6^e, pour la continuité des enseignements avec le premier degré et pour faire de nos écoliers des collégiens qui apprennent et qui trouvent leur place dans le collège unique ?

7. Quelle autonomie pédagogique des établissements ?

Pour l'école en général : *« Confier aux établissements et à leurs équipes pédagogiques, en autonomie, une part importante de leur dotation en heures d'enseignements [...] Cette dotation doit impérativement être pérenne, garantie de manière pluriannuelle. »*

Faut-il pour cela réduire le nombre plancher annuel d'heures disciplinaires ? Ou suffit-il d'allonger le nombre total annuel d'heures d'enseignement (cf. rythmes éducatifs) ? Peut-on vraiment se prémunir contre la tendance des gouvernements à réduire les dotations non fléchées pour faire des économies budgétaires ?

Quelles leçons tirer des multiples expérimentations menées depuis des années en direction des élèves en grande difficulté ou décrocheurs, qui font toutes sauter l'organisation traditionnelle de l'établissement ?

8. Quelle éducation prioritaire ?

« Sortir du saupoudrage et mettre en place une différenciation de la dotation non par dispositif mais par établissement, en fonction des catégories sociales et scolaires des jeunes accueillis. » ; « contrats pluriannuels » ; « Les taux d'encadrement des établissements seront sensiblement augmentés » ; « une vingtaine d'élèves en 'classe entière' est un maximum » ; « multiplier les petits groupes, faire intervenir un 2^e enseignant dans la classe et plus généralement, assouplir le carcan souvent trop rigide du 'groupe classe' » ; Pour les enseignants, « l'organisation du service comprendra plus de temps pour le travail en équipe, à côté de primes salariales et d'avancements de carrière substantiels. »

« Bassins éducatifs » ; « projets éducatifs locaux ».

Ne faut-il pas conserver la notion de « réseau » d'éducation prioritaire, qui inscrit les écoles et les collèges dans la politique de la Ville et permet de créer davantage de liens entre le primaire et le secondaire ?

Ou bien la systématisation des projets éducatifs locaux dans le cadre de bassins éducatifs permettra-t-elle d'assurer ce travail en réseau ?

Par ailleurs, le temps de travail en équipe inclus dans le service ne doit-il pas concerner tous les enseignants, et pas seulement ceux de l'éducation prioritaire ?

9. Quelle sectorisation scolaire ?

« Il faudra dépasser la logique strictement territoriale et introduire des critères sociaux et scolaires dans le nouveau dispositif de sectorisation, notamment en créant un indice de mixité sociale. » Il faudra que les établissements privés sous contrat « soient également soumis à des objectifs de mixité sociale ».

Comment faire concrètement avec les zones urbaines où la mixité sociale n'existe pas ? Quelles solutions notamment en matière de transports ?

Les pouvoirs publics doivent-ils intégrer dans leurs missions la régulation des affectations des élèves dans le privé ? Ou doivent-ils davantage chercher à redonner sa juste place au service public d'enseignement ?

Ne faut-il pas modifier le système de calcul des dotations des collectivités au privé ? Il se fait aujourd'hui sur la base des dotations au secteur public, ce qui conduit par exemple à faire de la Seine-Saint-Denis le département finançant le plus les écoles privées !

10. Quelles évolutions du métier d'enseignant ?

« Un nouveau contrat entre les professionnels de l'éducation et la nation »

« Nous ouvrirons le chantier des missions et de l'organisation du service des enseignants : les travaux en petits groupes, le tutorat, l'accueil des élèves et des familles, la préparation des séances et les corrections, le travail en équipe devront à terme en faire intégralement partie. Nous négocierons en parallèle une revalorisation de ces métiers, notamment salariale pour reconnaître le métier à la hauteur du niveau de formation désormais requis et pour prendre en compte les nouvelles organisations de leur service ».

« Un plan de titularisation ».

« Nous ferons de la refonte de la formation des enseignants et des personnels d'éducation, notamment par la recherche et la formation pédagogique, sacrifiée par la droite, une priorité ». La formation devra comprendre une part de spécialisation disciplinaire, une part de formation professionnelle pratique et théorique assurée, au sein de l'Université, par des Ecoles de Formation des Enseignants et une option (recherche, 2^e discipline, direction d'établissement...) ouvrant la voie à des évolutions de carrière. L'entrée dans la carrière sera progressive. Après un concours en fin de 4^e universitaire, la 5^e année (master 2) comportera une part importante d'alternance, rémunérée, et l'année de stage, combinant un service réduit et une formation continuée, sera rétablie. Afin de garantir une plus grande mixité sociale dans le recrutement des enseignants, comme pour l'entrée dans la fonction publique, nous mettrons en place un système de pré-recrutement. »

Peut-on s'adresser aux enseignants selon une logique de contrat ? Ne faut-il pas plutôt proposer au monde éducatif un projet mobilisateur, susceptible de donner du sens aux transformations de leurs métiers ?

Ne faut-il pas se démarquer plus nettement de l'actuelle réforme de la formation des enseignants ? Nous pourrions ainsi proposer que les étudiants admis au concours soient rémunérés comme fonctionnaires stagiaires dès l'année de master 2, puis assurent l'année suivante un service réduit d'enseignant combiné à une formation continuée.

Faut-il ajouter aux missions des enseignants l'éducation à l'orientation ?

QUELQUES PISTES BIBLIOGRAPHIQUES POUR DES FICHES DE LECTURE :

Publications accessibles en bibliothèque et en librairie

Fondation Copernic, *Collège : peut mieux faire !*, Editions Syllepse, 2005

Choukri BEN AYED (dir.), *L'école démocratique : vers un renoncement politique ?*, A. Colin, 2010

Jean-Paul DELAHAYE, *le collège unique, pour quoi faire ? Les élèves en difficulté au cœur de la question*, Retz, 2006

François DUBET, *L'école des chances*, Le Seuil, 2004

François DUBET, Marie DURU-BELLAT, Antoine VERETOUT, *Les sociétés et leur école – emprise du diplôme et cohésion sociale*, Le Seuil, août 2010

Pierre FRACKOWIAK, *Pour une école du futur. Du neuf et du courage*, Chronique sociale, 2009

André GIORDAN, Jérôme SALTET, *Changer le collège, c'est possible !*, Oh éditions, 2010

Eric MAURIN, *La nouvelle question scolaire*, Le Seuil, 2007 [note rédigée par Lucile Bourquelot]

Nathalie MONS, *Les nouvelles politiques éducatives*, PUF, 2007 [note rédigée par Maya Akkari]

Denis PAGET, *Collège commun, collège humain*, Editions du Temps, 2010

Publications sur internet

Haut Conseil de l'Éducation, *Bilan des résultats de l'École 2010 : le collège*, 01/10/2010 :

http://www.hce.education.fr/gallery_files/site/21/60.pdf

Laboratoire des Idées du PS, *Un collège commun et ambitieux*, Rapport du groupe « Education- Savoirs et émancipation », novembre 2010 :

<http://www.parti-socialiste.fr/articles/savoirs-et-emancipation-un-college-commun-et-ambitieux>

SE-UNSA, « Imaginons le collège de demain », colloque du 12 janvier 2011 :

<http://avenirducollege.wordpress.com/>

SNES-FSU, « Redonner un avenir au collège », colloque des 5 et 6 avril 2011 :

<http://www.snes.edu/-College-redonner-du-sens-.html>

Les cahiers pédagogiques, « Transformer l'école, des perspectives pour 2012 » :

<http://www.cahiers-pedagogiques.com/spip.php?rubrique131>

Groupe de recherche sur la démocratisation scolaire (GRDS) :

<http://www.democratisation-scolaire.fr/spip.php>

Le café pédagogique, « Réformer le collège ? », dossier en ligne :

<http://www.cafepedagogique.net/lesdossiers/Pages/ReformerCollege.aspx>

Philippe MEIRIEU : <http://www.meirieu.com>

François DUBET, Christophe PARIS, « Il faut avoir le courage de réinventer le collège unique », tribune dans Le Monde du 16/09/2009 : <http://www.profencampagne.com/article-36187300.html>

Nathalie MONS, « Réinventer le collège unique », tribune dans Le Monde du 16/11/2010 (accès payant) : www.lemonde.fr